

Appel à l'aide pour les enfants cabossés par la vie

● “L'aide à la jeunesse doit devenir une vraie priorité” lance Rachid Madrane.

● Afin de trouver de nouvelles familles d'accueil, le ministre va leur simplifier la vie.

● “Idéalement, il faudrait recruter 50 à 80 nouvelles familles d'accueil chaque année”, dit-il.

“Des gamins sont baladés de service en service. C'est une forme de maltraitance institutionnelle”

Entretien **Annick Hovine**

En septembre 2014, à sa prise de fonction, le ministre de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, Rachid Madrane (PS) a décidé d'entamer le tour des 13 arrondissements judiciaires francophones. Son tour est bouclé. Le ministre a rencontré (quasi) tous les acteurs impliqués dans le secteur et les 17 types de services agréés (il y en a 365). Il a aussi visité les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

Quel constat dressez-vous après cette plongée dans l'Aide à la jeunesse ?

Je ne veux pas être pessimiste mais ce

qui ressort de toutes ces rencontres, c'est que le secteur est chroniquement sous-financé depuis des décennies. Je le dis clairement: avec un budget de 276 millions par an, je ne dispose pas des moyens suffisants pour apporter les réponses nécessaires à toutes les problématiques. On manque de places, on manque de moyens. Les demandes sont énormes. Enormes! Il faudrait 20 % de moyens en plus.

40300

MINEURS PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE À LA JEUNESSE

Rachid Madrane insiste: 95 % de ces enfants et adolescents sont en souffrance ou en danger.

Les travailleurs du secteur tirent le signal d'alarme depuis des années.

Le niveau et la qualité des éducateurs, des assistants sociaux, des psychologues et autres qui s'occupent des 40300 jeunes relevant de l'aide à la jeunesse m'ont impressionné. Ils sont très engagés vis-à-

vis de ces enfants, dont je rappelle que 95 % sont des gamins et des gamines en difficulté et en danger, qui ont été fracassés par la vie.

Vous vous sentez dépassé ?

J'essaye de faire avec ce que j'ai. Je dois être inventif. On doit utiliser l'argent du mieux qu'on peut. Mais je ne pourrai pas tout régler! Je me retrouve avec des gosses – et c'est un horrible mot – “incassables”. Cela dit bien les choses: des enfants qui relèvent à la fois du secteur du handicap, de la psychiatrie, de la santé mentale et, un peu, de l'Aide à la jeunesse. L'hyperspécialisation des services n'aide pas. Cela a des effets sur le placement: des enfants sont parfois refusés parce qu'ils ne rentrent pas dans un projet pédagogique juste pour une question d'âge. Ils sont alors baladés de service en service parce que personne ne veut s'en occuper, parce que chacun croit que ce n'est pas de sa compétence.

Les services font du mieux qu'ils peuvent et je ne jette la pierre à personne. Mais il y a là une forme de maltraitance institutionnelle. Un travail de simplification du secteur est en cours. Une modification du décret sera présentée début octobre au conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse.

On vous sent touché...

Je lance un appel à tous les niveaux de pouvoir: l'Aide à la jeunesse doit devenir une vraie priorité. A un moment donné, et j'espère le plus vite possible, il faudra lui réaffecter des moyens. Je le dis très fort parce qu'il s'agit d'enfants en difficulté et en danger. Au bout du compte, les politiques doivent comprendre une chose: l'aide à la jeunesse, c'est le reflet des violences faites à nos enfants. C'est le résultat de notre système économique et social. La première des violences, c'est qu'on laisse vivre des enfants dans la précarité.

Un nouveau centre pour “kets” délinquants doit ouvrir en 2018 à Bruxelles

La moitié des jeunes délinquants – ceux qui ont commis un fait qualifié infraction (FQI) – sont bruxellois. S’il y a 246 places dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (dont les 46 places pour filles à Saint-Servais), il n’existe pas d’IPPJ à Bruxelles. *“Tous les acteurs de terrain le disent : c’est un problème majeur de placer un jeune dans un centre, qu’il soit ouvert ou fermé, si c’est loin de son domicile. Imaginez la situation d’une maman qui a cinq moutards et qui doit se taper Saint-Hubert pour voir l’aîné qui a fait une grosse bêtise. Il faut qu’elle prenne sa journée! Elle fait quoi pour son boulot? Et avec ses autres enfants?”*

Pour le ministre Madrane, il faut donc créer une structure en région bruxelloise pour éviter d’imposer de longs trajets aux familles. *“Ça ne veut pas dire un système fermé et presque carcéral. Ce n’est pas du tout cela l’esprit. Je veux, pour les jeunes qui ont commis*

un fait qualifié infraction, une structure qui soit ouverte, souple, innovante, très encadrée, mais en interaction avec le quartier, les écoles, les associations de jeunes et les autres dispositifs d’aide à la jeunesse déjà existants. L’idée, c’est que si on veut travailler à une vraie réinsertion avec ces kets de Bruxelles, il faut qu’il y ait quelque chose avant et après le ou les passages en IPPJ.”

Le projet, novateur, se met doucement en place, indique Rachid Madrane. *“J’espère qu’il pourra aboutir pour 2018.”* Un groupe de travail a été créé au sein du gouvernement pour l’emplacement de ce centre. *“On commence à en dessiner les contours, notamment avec le Délégué général aux droits de l’enfant. Il faut qu’il y ait un continuum dans le trajet du jeune. Il fait une grosse*

connerie? Clac! On intervient immédiatement. Le temps d’arrêt, j’y crois. Face à un gamin qui braque une librairie et tabasse le commerçant à coups de batte de base-ball, on ne reste pas sans réaction. Ce temps d’arrêt ne doit pas être forcément très long mais il faut faire un bilan avant de prendre ensuite d’autres mesures, plus souples, dans d’autres régimes. Quitte à le renvoyer en régime fermé s’il recommence à faire l’imbécile. Il faut monter les marches une à une avant d’arriver à la stabilité.”

L’idéal serait une structure de 40 places (dont une section pour filles), avec une section fermée. *“On veut travailler autrement. J’espère que les IPPJ pourront s’inspirer de ce modèle novateur.”*

An.H.

40

PLACES

La capacité du futur centre bruxellois pour jeunes délinquants n’a pas encore été formellement arrêtée.

Le ministre voudrait une structure de 40 places.

Le ministre Madrane prend des mesures concrètes pour simplifier la vie des familles d’accueil

Les services de l’Aide à la jeunesse sont de plus en plus confrontés à des prises en charge d’enfants très jeunes (qui ont entre 0 et 4 ans). *“Il y a des situations familiales très problématiques, où l’enfant se retrouve complètement largué avec une maman toxicomane et un papa en taule”,* témoigne Rachid Madrane. *“Cette réalité ne concerne pas seulement les zones les plus précarisées de la Communauté française. On la rencontre partout, dans le Luxembourg, à Charleroi mais aussi dans le Brabant wallon, à Namur. Certains parents sont dans l’incapacité de prendre en charge leurs enfants.”*

Mais les services sont saturés. Il n’y a pas assez de places dans les pouponnières. Que faire pour ces enfants? *“Je veux mettre l’accent sur les familles d’accueil”,* répond le ministre. *“C’est une solution un peu plus douce, un peu moins traumatisante que le placement en institution quand on doit retirer un enfant de son milieu d’origine.”*

Une campagne de recrutement à la rentrée

Actuellement, sans compter les 3 000 enfants pris en charge par un membre de la famille élargie (tante, grand-mère, grande sœur...) ou un proche (institutrice, voisine...), 800 gamins sont hébergés dans des familles sélectionnées par les services de placement. *“Mais on manque cruellement de familles d’accueil”,* constate le ministre. Chaque année, des parents d’accueil quittent le processus. Le ministre a fait le calcul pour assurer le “turn-over” et augmenter sensiblement le nombre de places d’accueil. *“Idéalement, il faudrait parvenir à recruter*

50 à 80 familles d’accueil supplémentaires chaque année.”

Une campagne sera lancée à la rentrée de septembre pour convaincre de nouvelles familles de se lancer dans l’aventure de l’accueil. Surtout, le ministre a pris une série de décisions qui simplifient, très concrètement, la vie des familles d’accueil.

1 Un délai de sélection de 4 à 6 mois. Le parcours actuel des familles candidates prend 6 à 9 mois avant d’obtenir l’agrément. Il est donc raccourci.

2 L’indemnité forfaitaire allouée aux familles d’accueil résultait d’un calcul très compliqué: on partait d’un montant dont on déduisait les allocations familiales, etc. Le forfait sera désormais fixé en fonction de l’âge de l’enfant accueilli.

3 Autre aménagement: la liste des présences est supprimée. Chaque famille d’accueil devait noter, pour chaque jour, si l’enfant était présent ou absent (parce qu’il est rentré en famille pour le week-end, hospitalisé...). Ce système, rigide, disparaît. *“On va travailler sur un principe de confiance”,* précise Rachid Madrane. *“L’enfant est réputé présent dans sa famille d’accueil et on fera le décompte a posteriori.”*

Une solution “un peu plus douce” quand on doit retirer un enfant de sa famille d’origine.

4 Dans le même sens, les frais spéciaux avec autorisation sont supprimés. *“Avant, quand l'enfant accueilli devait avoir des soins médicaux spéciaux, comme de l'orthodontie, des séances de kiné ou de logopédie, des consultations chez le psy..., il fallait demander une autorisation au mandant, au service, à l'administration... Du coup, il s'écoulait parfois 4 ou 5 mois avant que l'enfant bénéficie de ces soins ! C'est fini. Plus besoin d'accord préalable. On fera les vérifications a posteriori.”*

5 Les modalités de prises de décision liées à la vie quotidienne sont assouplies. Jusqu'ici, il n'était pas possible d'improviser un week-end au Cap Gris-Nez ou une soirée-pyjama chez un copain de classe parce qu'il fallait l'accord des parents d'origine. *“Je veux généraliser une pratique déjà en vigueur dans certains services d'aide à la jeunesse (SAJ) ou services de protection judiciaire (SPJ). Au moment de la formalisation de la mesure d'aide, ils font signer aux parents un document qui délègue aux parents d'accueil les prises de décision de la vie quotidienne : aller dormir chez un ami, voyager à l'étranger, procéder à une hospitalisation... Cette autorisation devra être répétée chaque année.”* Ces modifications feront l'objet d'un arrêté ministériel en septembre.

An.H.